

Epargne à long terme : les conditions



- Résident belge qui souscrit le contrat avant 65 ans (min. 18 ans)
- Avec un revenu professionnel imposable
- Prime maximale de 2350 EUR (179,10 + 6% RPNI voir déclaration d'impôts)
- Avantage fiscal de 30% + opcentimes communaux **aussi après 65 ans**
- Taxe sur les primes de 2%
- Plus d'augmentation de prime après 65 ans ou les 10 dernières années

	Conditions d'allégement fiscal
Durée minimal	10 ans
Age de souscription	Min. 18 ans - Max. 65 ans
Bénéficiaire en cas de vie	Le preneur d'assurance
Bénéficiaire en cas de décès	Conjoint(e) / Cohabitant légal / Lien de parenté jusqu'au 2ieme degré
Paiement de la prime	Dans la période fiscal (année civile)
Revenu	Revenu professionnel net imposable

Rendement pour votre client

Age	Epargne pension à 65 ans	Rendement annuel net	Epargne à long terme à 65 ans	Rendement annuel net
25 ans	56.803,04 EUR	3.36 %	133.636,50 EUR	3.26 %
30 ans	46.819,40 EUR	3.55 %	110.468,12 EUR	3.37 %
35 ans	37.854,85 EUR	3,81 %	89.684,62 EUR	3.59 %
40 ans	29.807,28EUR	4.17 %	71.047,14 EUR	3.91 %
45 ans	22.585,17 EUR	4,73 %	54.340,03 EUR	4,39 %
50 ans	16.105,86 EUR	5,68 %	39.369,81 EUR	5,22 %
55 ans	9.939,18 EUR	7,00 %	25.131,69 EUR	6,41 %

Capital net à percevoir à 65 ans au taux de 0,50% TG + 1,35% PB + 3,5% plafonnement fiscal (990 EUR EP of 2.350 EUR épargne à LT).